

A compter du 1er septembre 2015, la CLIS change de dénomination, elle devient désormais **ULIS-école** (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire, [Circulaire n° 2015-129 du 21-08-2015](#) -BOEN n°31 du 27-8-2015-).

Ce changement de nom est loin d'être anecdotique, il renforce l'idée **d'inclusion** présente depuis la loi de 2005. Ce dispositif ouvert constitue donc une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique.

Orienter un élève vers une ULIS, lui offre la possibilité de poursuivre en inclusion des apprentissages adaptés à ses potentialités et besoins et d'acquérir des compétences sociales et scolaires, même lorsque ses acquis sont très réduits.

Avec l'aide d'une AVS collective, d'une AVS individuelle, mais aussi avec le soutien et le travail commun de tous les collègues de l'école, nous tentons de mettre en œuvre de réels projets d'inclusion au service du projet personnel de scolarisation (PPS) de chacun des 9 élèves qui composent l'ULIS cette année.

Comme l'année dernière, les élèves auront donc des projets communs avec d'autres élèves de leur âge et des projets propres à ce dispositif pédagogique.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée et une très belle année scolaire riche en découvertes et en apprentissages !

Laurent Perier, enseignant coordonnateur de l'ULIS.